



COMMUNIQUE DE PRESSE

PLFSS : LE BLOC dénonce un amendement gouvernemental scélérat contre la radiologie libérale et l'exclusion des consœurs libérales de secteur 2 de la nouvelle protection maternité

LE BLOC, syndicat majoritaire chez les praticiens de plateau technique et 2^{ème} syndicat représentatif de l'ensemble des spécialistes, s'insurge contre l'amendement ,déposé surnoisement par le gouvernement en commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, permettant au final, de manière arbitraire et unilatérale au directeur général de l'UNCAM de diminuer les tarifs des actes de radiologie.

Sous couvert d'une pseudo commission de concertation, artifice maintes fois utilisé par madame la ministre Touraine, c'est en définitif le DG de l'UNCAM seul qui fixera les tarifs des actes de radiologie.

Ce procédé est, d'une part inacceptable car il bafoue les règles conventionnelles, d'autre part, il stigmatise une spécialité déjà touchée à plusieurs reprises par des baisses tarifaires avec l'assentiment de syndicats compromis (notamment dans l'avenant 8), que LE BLOC s'est toujours refusé à cautionner.

Enfin, il ouvre la voie au risque que d'autres spécialités soient un jour concernées par cette méthode indigne.

LE BLOC demande à ce que cet amendement disparaisse et apporte tout son soutien aux confrères radiologues.

LE BLOC demande également que la nouvelle protection maternité concerne toutes les consœurs libérales sans distinction de secteur d'exercice ; par dogmatisme et au mépris de l'égalité élémentaire entre les femmes, les médecins de secteur 2 en sont exclues.

Jérôme VERT
Président AAL
Co-président LE BLOC

Philippe CUQ
Président UCDF
Co-président LE BLOC

Bertrand DE ROCHAMBEAU
Président SYNGOF
Co-président LE BLOC

LE BLOC
6 rue Pétrarque - 31000 TOULOUSE
06 76 97 23 72
syndicat.lebloc@gmail.com